



**EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022**

**OBJET : N° 17bis**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULE : VENTE D'UNE PARTIE DES PARCELLES AI284 ET 286 (PONT ROUGE) A  
M. LENCEL**

**Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;  
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;  
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;  
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE  
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN  
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART  
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS  
M. SIMPERE  
Mme DEMONTFAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Monsieur LENCEL, demeurant 17 rue Voltaire, nous a fait part de son désir d'agrandir sa propriété par l'arrière, en se portant acquéreur d'une partie des terrains appartenant à la Ville de Cambrai cadastrés section AI n° 284 et n° 286.

Ces parcelles sont situées sur le site en friche de l'ancienne discothèque du Pont Rouge, en passe d'être démolie.

La superficie serait d'environ 80 m<sup>2</sup>, à confirmer par un document d'arpentage.

La transaction s'effectuerait au prix de 1 200 euros (1200 €), hors les taxes, frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur, soit 15€ le m<sup>2</sup>.

Ce montant est conforme à l'évaluation domaniale du 29 juillet 2022.

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de la vente d'une partie des parcelles cadastrées section AI n° 284 et n° 286 (ancienne discothèque du Pont Rouge) à Monsieur LENCEL dans les conditions fixées ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération ;

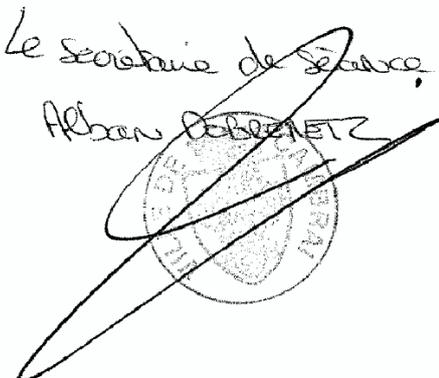
- prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

En cas de non-réalisation de la vente dans l'année qui suit la délibération, la vente et ses accessoires se trouveront annulés de plein droit.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,  
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance,  
Alban DEBRETZ



Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,  
à l'Environnement et aux Travaux

